



BONHÔTE ALTERNATIVE

**Rapport annuel
31 décembre 2023**

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon 2
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60
www.caceis.com

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du fonds	3
Intervenants dans la vie du fonds	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments	5
Performances	6
Rémunérations	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire	9
Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)	10
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels.....	20

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse relevant du type «autres fonds en placements alternatifs», subdivisé en compartiments suivant :

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

Le «Bonhôte Alternative» est un fonds de fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type «autres fonds en placements alternatifs» au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

Chaque compartiment constitue un fonds investissant dans des placements collectifs de capitaux de type alternatif. Ces investissements sous-jacents recourent à des techniques de placement dont les risques ne sont pas comparables à ceux d'un fonds de placement classique en valeurs mobilières. Les investisseurs potentiels sont expressément avertis des risques décrits dans le prospectus (au sous-chapitre 1.2.10 du prospectus) et doivent notamment être prêts à assumer l'éventualité de la perte de tout ou d'une partie importante de leur investissement. La direction du fonds s'efforce toutefois de contrôler ces risques par une sélection stricte des investissements sous-jacents ainsi qu'au moyen d'une large diversification des stratégies d'investissement.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur la liquidité restreinte des placements effectués par certains compartiments, avec pour conséquence que l'investisseur ne bénéficie que d'un droit de rachat mensuel avec un préavis écrit de 45 jours calendaires (plus au maximum 20 jours ouvrables bancaires pour le calcul de la valeur nette d'inventaire et 2 jours de valeur pour le paiement des parts rachetées soit au maximum 22 jours ouvrables) s'agissant de son investissement dans le fonds (voir «Caractéristiques et risques des placements traditionnels et alternatifs» ainsi que «Processus de sélection et de surveillance des différents fonds», aux sous-chapitres 1.2.4 et 1.2.9 du prospectus).

Direction

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy, 35
Case postale 2259
CH-1260 Nyon

Banque dépositaire

**CACEIS Bank, Montrouge,
Succursale de Nyon / Suisse**
Route de Signy 35, 1260 Nyon

CACEIS (Switzerland) SA**Conseil d'administration :**

Thies Clemenz	Président
Yvar Mentha	Vice-président
Jacques Bourachot	Administrateur
Philippe Durand	Administrateur (jusqu'au 16.11.2023)
Marc-André Poirier	Administrateur
Jean-Pierre Valentini	Administrateur

Direction :

Oscar Garcia	Directeur Général
Claude Marchal	Sous-directeur
Lionel Bauer	Sous-directeur

Gestionnaire mandaté :

Prisinvest SA
Route de la Longeraie 7, CP 2098, 1110 Morges 2

Concepteur des produits :

Banque Bonhôte & Cie SA
Rue du Bassin 16, Quai Osterval, 2001 Neuchâtel

Distribution :

Banque Bonhôte & Cie SA
Rue du Bassin 16, Quai Osterval, 2001 Neuchâtel

Swissquote Bank SA, Ch. de la Crétaux 33, CH-1196 Gland.

Banque dépositaire :

CACEIS Bank, Montrouge,
Succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35, 1260 Nyon

Société d'audit :

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6, CH-1211 Genève

Bonhôte Alternative, fonds de placement à risque particulier est un fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type «autres fonds en placements alternatifs» selon la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, subdivisé en compartiments suivants :

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

Le contrat de fonds de placement a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon en tant que direction du fonds, et soumis, avec l'approbation de CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse en tant que banque dépositaire, à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), et approuvé par celle-ci la première fois le 20 janvier 2004.

Les compartiments sont basés sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au compartiment correspondant, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le compartiment conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

L'investisseur n'a droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel il participe. Pour les engagements revenant à un compartiment, seul le compartiment en question en répond.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts pour chaque compartiment, de les supprimer ou de les regrouper.

Le compartiment, dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD), est subdivisé en classes de parts suivantes :

- Classe (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) ;
- Classe (EUR), dont la monnaie de référence est l'euro (EUR) ;
- Classe (USD), dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD).

Ainsi, les classes de parts CHF, EUR et USD se distinguent entre elles par leurs devises de référence.

Performances

	Lancement	2022	2023	Depuis le lancement ¹
Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)				
Classe USD	31/10/1997	-5.41%	7.59%	180.80%
MSCI World USD		-19.46%	21.77%	247.66%
Classe EUR	30/06/1999	-7.45%	5.18%	103.88%
MSCI World USD		-19.46%	21.77%	155.42%
Classe CHF	01/03/2004	-7.78%	3.07%	19.14%
MSCI World USD		-19.46%	21.77%	193.15%

¹ jusqu'au 31.12.2023

Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations :**Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur** (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	au maximum 5.00% de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	Aucune

Taux effectifs des rémunérations et frais à la charge de l'investisseur

Commission d'émission	0.00%
-----------------------	--------------

Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion de la direction du fonds (<i>calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments</i>) <i>Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation des compartiments</i>	2,30% au maximum p.a
Par ailleurs, des rétrocessions peuvent être payées sur la commission de gestion de la direction du fonds conformément aux dispositions du prospectus	
Commission de la banque dépositaire pour la garde de la fortune des compartiments, la prise en charge du trafic des paiements et les autres tâches énumérées dans le § 4 du contrat de fonds (calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments)	0,125% au maximum p.a
Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite les compartiments d'une commission de :	0,50% au maximum du montant brut distribué
Commission de performance, calculée selon le principe du «High Watermark», débitée trimestriellement	7,5% de la performance réalisée
Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution	1% ¹ de la valeur nette d'inventaire

¹ à partager à parts égales entre la direction et la banque dépositaire

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds

Commission de gestion Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)	1.525%
Commission de banque dépositaire ² Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)	0.107%

² En raison de l'imputation de frais selon le volume des flux/opérations, les taux effectifs fluctuent d'une année à l'autre. Au 31.12.2022, le taux effectif de la commissions de la banque dépositaire était de 0.102%.

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments du Bonhôte Alternative est investie peut s'élever

à 4% maximum, éventuelles rétrocessions comprises, pour le cas où une commission de gestion forfaitaire («management fee») est explicitement indiquée dans le prospectus des fonds cibles.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe précédent. Le prospectus contient des détails sur l'évaluation des parts ou actions de fonds cibles.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe d'un compartiment résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du compartiment revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Elle est arrondie à CHF/USD/EUR 1-.

Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette d'un compartiment (fortune d'un compartiment, moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts correspondant audit compartiment. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant :

- a) lors de l'émission et du rachat de parts ;
- b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts sont différentes en pour cent de leur valeur nette d'inventaire ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution ;
- c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions échus ou courus) aux différentes classes de parts, pour autant que les engagements des différentes classes de parts, en pour cent de leur valeur nette d'inventaire soient différents, à savoir lorsque (i) des taux de commission différents sont appliqués pour les différentes classes ou si (ii) des charges spécifiques aux classes de parts sont imputées ;
- d) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution de produits ou de gains en capital aux différentes classes de parts, pour autant que les produits ou gains en capital résultent de transactions intervenant seulement en faveur d'une classe ou de plusieurs classes de parts, mais toutefois pas proportionnellement à leur quote-part à la fortune d'un compartiment.

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Compte de fortune

	31.12.23	31.12.22
(Valeur vénale)	USD	USD
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	20'816'716.47	22'539'792.12
Instruments financiers dérivés	124'605.34	130'618.19
Avoirs en banque		
à vue	1'791'813.25	219'876.16
Autres actifs	18'427.57	4'403.25
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	22'751'562.63	22'894'689.72
Engagements en banque	0.00	-1'752.83
Autres engagements	-85'692.53	-56'485.97
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	22'665'870.10	22'836'450.92

Variation de la fortune nette

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	USD	USD
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	22'836'450.92	26'354'864.08
Distribution	-96'016.56	-33'511.11
Solde des mouvements de parts	-1'851'482.69	-1'632'058.34
Résultat total	1'776'918.43	-1'852'843.71
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	22'665'870.10	22'836'450.92

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Evolution du nombre de parts

Classe (USD)

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
Situation en début de période comptable	1'393.204	1'449.691
Parts émises	25.933	77.908
Parts rachetées	132.000	134.395
Situation à la fin de la période comptable	1'287.137	1'393.204
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	USD 13'063.00	12'193.00

Classe (EUR)

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
Situation en début de période comptable	231.503	290.503
Parts émises	0.000	0.000
Parts rachetées	26.000	59.000
Situation à la fin de la période comptable	205.503	231.503
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	EUR 10'021.00	9'568.00

Classe (CHF)

	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
Situation en début de période comptable	243.667	267.667
Parts émises	0.000	0.000
Parts rachetées	22.000	24.000
Situation à la fin de la période comptable	221.667	243.667
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	CHF 13'583.00	13'235.00

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Compte de résultats	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	USD	USD
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs ¹	327'452.15	97'919.93
Revenus des avoirs		
à vue	73'449.70	5'287.32
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-3'484.16	-1'450.61
Total des revenus	397'417.69	101'756.64
Charges		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-61'811.20	-65'198.23
à la banque dépositaire	-24'106.61	-24'203.15
au gestionnaire	-280'959.97	-296'355.59
Frais de révision	-21'739.42	-20'331.88
Intérêts négatifs	0.00	-410.76
Intérêts passifs	-3.99	-62.48
Autres charges	-25'483.88	-25'798.39
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	77'171.85	78'035.98
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	17'324.46	22'070.09
Total des charges	-319'608.76	-332'254.41
Ajustement Fiscal ¹	249'643.22	328'417.70
Résultat net	327'452.15	97'919.93
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	872'601.24	-274'900.46
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-77'171.85	-78'035.98
Résultat réalisé	1'122'881.54	-255'016.51
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	654'036.89	-1'597'827.20
Résultat total	1'776'918.43	-1'852'843.71
Utilisation du résultat		
Classe (USD)	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	USD	USD
Résultat net	242'905.79	72'837.91
Report de l'exercice précédent	1.53	14.26
Résultat disponible pour être réparti	242'907.32	72'852.17
Distribution	-242'895.62	-72'850.64
Report à nouveau	11.70	1.53

¹ Selon la circulaire n°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8, un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés (-es).

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Utilisation du résultat

Classe (EUR)	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	USD	USD
Résultat net	32'863.61	10'136.28
Report de l'exercice précédent	2.24	1.16
Résultat disponible pour être réparti	32'865.85	10'137.44
Distribution	-32'864.08	-10'135.20
Report à nouveau	1.77	2.24

Utilisation du résultat

Classe (CHF)	01.01.23	01.01.22
	31.12.23	31.12.22
	USD	USD
Résultat net	51'682.75	14'945.73
Report de l'exercice précédent	1.05	1.85
Résultat disponible pour être réparti	51'683.80	14'947.58
Distribution	-51'683.07	-14'946.53
Report à nouveau	0.73	1.05

<u>TER en %</u> : Classe (USD) ¹	N/A	N/A
<u>TER en %</u> : Classe (EUR) ¹	N/A	N/A
<u>TER en %</u> : Classe (CHF) ¹	N/A	N/A

¹ En raison de l'indisponibilité des TER pour la majorité des fonds cibles, la direction renonce à calculer le TER.

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale USD	en %
Parts d'autres placements collectifs							
GOLDEN CHINA USD FD/REST	4'002	0	4'002	0	0.00	0.00	0.00
LEGACY AF CL LEGACY S01	4	0	4	0	0.00	0.00	0.00
BREVAN HOWARD FUND LTD -A- USD	4'817	0	915	3'902	551.56	2'151'965.04	9.46
<i>Îles Caïmans</i>						2'151'965.04	9.46
HELIKON LG ST E S A INI N ELIG	0	610	84	527	3'977.18	2'094'931.58	9.21
BRILLIANCE CHINA CORE LONG SHORT A USD	8'618	0	8'618	0	0.00	0.00	0.00
<i>Irlande</i>						2'094'931.58	9.21
THE WINTON FUND -B- LEAD SERIES	812	0	131	681	1'226.22	835'581.14	3.67
<i>Îles Vierges Britanniques</i>						835'581.14	3.67
ELEVA UCITS SICAV-ELEV ABS RET EU FD	801	0	0	801	1'365.51	1'093'964.68	4.81
LUMYNA MW TOPS UCITS FUND USD B CAP	3'939	1'923	0	5'862	277.34	1'625'702.00	7.15
SCHRODER GA-SEG US EQ-R3 USD	0	7'975	0	7'975	253.89	2'024'773.51	8.90
SERVICED PLATFORM SEL EQ L/S S-F I	7'975	0	7'975	0	0.00	0.00	0.00
<i>Luxembourg</i>						4'744'440.19	20.86
Dollar Us						9'826'917.95	43.20
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public						9'826'917.95	43.20
MUDRICK DSTS OPP FD OFF LTD - FOUNDERS-	563	0	0	563	4'203.08	2'365'661.55	10.40
<i>Bahamas</i>						2'365'661.55	10.40
PELHAM L/S USD A SUB 2 NNI	3'941	0	3'941	0	0.00	0.00	0.00
RENAISSANCE INS DV ALPHA-A-USD	1'220'236	165'881	179'219	1'206'898	1.00	1'206'897.90	5.30
<i>Bermudes</i>						1'206'897.90	5.30
ALBAR CAP LTD CL A S JULY 18R	1'208	0	0	1'208	1'330.61	1'607'883.27	7.07
GOLDEN PINE FEED FD A1 REST S5	0	1'000	0	1'000	1'058.72	1'058'720.00	4.65
GRATICULE ASIA MACRO FD A 1 FEB 18	1'500	0	1'500	0	0.00	0.00	0.00
KIRKOSWALD GL MAC B RES 010818	12'112	0	1'257	10'855	208.37	2'261'925.04	9.94
OCTAGON HIGH INC CAYMAN-S2- ACCUM-FD	1'517	171	0	1'688	772.09	1'303'287.35	5.73
PRUDENCE ENHANCED INCOME FUND - SERIES 1	644	0	0	644	906.93	583'860.67	2.57
UFG RUSSIA B 2019 NOV TG RED SH	590	0	0	590	0.00	0.00	0.00
<i>Îles Caïmans</i>						6'815'676.33	29.96

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.22	Achats	Ventes	Total au 31.12.23	Cours	Valeur vénale USD	en %
GRAHAM GIF II QUANT MACRO A USD	2'342	1'104	0	3'446	174.56	601'562.74	2.64
<i>Îles Vierges Britanniques</i>						<i>601'562.74</i>	<i>2.64</i>
HELIKON LG SHT EQ S USD NO ELI	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
HELIKON LS EQ IC A INI NON ELI	610	0	610	0	0.00	0.00	0.00
<i>Irlande</i>						<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Dollar Us						10'989'798.52	48.30
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						10'989'798.52	48.30
Parts d'autres placements collectifs						20'816'716.47	91.50

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Inventaire de la fortune

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale USD	en %
Instruments Financiers Dérivés							
Contrat de change à terme ¹							
	31.01.24	2'000'000.00	EUR	2'188'060.00	USD	23'900.00	0.11
	31.01.24	50'000.00	EUR	55'305.00	USD	-6.00	0.00
	31.01.24	50'000.00	CHF	59'577.00	USD	16.71	0.00
	31.01.24	2'950'000.00	CHF	3'415'023.79	USD	100'694.63	0.44
	30.11.23	3'025'000.00	CHF	3'458'723.99	USD	0.00	0.00
	30.11.23	49'589.51	USD	45'000.00	CHF	0.00	0.00
	30.11.23	21'160.00	USD	20'000.00	EUR	0.00	0.00
	30.11.23	42'456.80	USD	40'000.00	EUR	0.00	0.00
	30.11.23	99'020.79	USD	90'000.00	CHF	0.00	0.00
	30.11.23	2'100'000.00	EUR	2'289'441.00	USD	0.00	0.00
	31.08.23	30'000.00	EUR	33'132.00	USD	0.00	0.00
	31.08.23	50'000.00	CHF	57'870.37	USD	0.00	0.00
	31.08.23	20'000.00	EUR	21'886.00	USD	0.00	0.00
	31.08.23	77'360.89	USD	70'000.00	CHF	0.00	0.00
	31.08.23	3'090'000.00	CHF	3'520'565.11	USD	0.00	0.00
	31.08.23	37'502.50	USD	35'000.00	EUR	0.00	0.00
	31.08.23	2'100'000.00	EUR	2'334'129.00	USD	0.00	0.00
	28.04.23	138'326.50	USD	130'000.00	EUR	0.00	0.00
	28.04.23	69'783.67	USD	65'000.00	CHF	0.00	0.00
	28.04.23	54'887.75	USD	50'000.00	CHF	0.00	0.00
	28.04.23	27'197.50	USD	25'000.00	EUR	0.00	0.00
	28.04.23	3'255'000.00	CHF	3'576'188.19	USD	0.00	0.00
	28.04.23	2'250'000.00	EUR	2'456'887.50	USD	0.00	0.00
	31.01.23	30'000.00	CHF	32'523.85	USD	0.00	0.00
	31.01.23	30'000.00	EUR	32'088.00	USD	0.00	0.00
	31.01.23	3'185'000.00	CHF	3'378'951.84	USD	0.00	0.00
	31.01.23	2'175'000.00	EUR	2'269'395.00	USD	0.00	0.00
Contrat de change à terme						124'605.34	0.55
Instruments Financiers Dérivés						124'605.34	0.55

¹ Cocontractant des opérations OTC: CACEIS BL NYON BRANCH

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Désignation	Valeur vénale USD	en %
Avoirs en banque		
à vue	1'791'813.25	7.88
Avoirs en banque	1'791'813.25	7.88

Cours de change

1 CHF	=	USD	1.18818
1 EUR	=	USD	1.10465
1 GBP	=	USD	1.27477

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Risques sur instruments dérivés selon le Commitment I

Positions réduisant l'engagement	
Contrats de change à terme	5'707'190.61
Total en USD	5'707'190.61
Total en % de la fortune nette du fonds	25.18

Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)

Informations des années précédentes

Date	Classe	Valeur nette d'inventaire par part		Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu net par part
31.12.21	Classe (USD)	USD	12'908.00	1'449.691	18'712'531.83	16.74
31.12.22	Classe (USD)	USD	12'193.00	1'393.204	16'986'934.36	52.29
31.12.23	Classe (USD)	USD	13'063.00	1'287.137	16'813'666.26	188.71
31.12.21	Classe (EUR)	EUR	10'353.00	290.503	3'007'545.00	13.44
31.12.22	Classe (EUR)	EUR	9'568.00	231.503	2'214'982.00	41.02
31.12.23	Classe (EUR)	EUR	10'021.00	205.503	2'059'278.00	144.77
31.12.21	Classe (CHF)	CHF	14'372.00	267.667	3'846'978.00	18.65
31.12.22	Classe (CHF)	CHF	13'235.00	243.667	3'224'955.00	56.75
31.12.23	Classe (CHF)	CHF	13'583.00	221.667	3'010'844.00	196.23

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de

BONHÔTE ALTERNATIVE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placements BONHÔTE ALTERNATIVE avec le compartiment suivant :

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

KPMG SA

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Felipe Vranken

Genève, le 29 avril 2024

Annexe : Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)